

# Règlement Particulier - BAM 2ème édition



## Article 1: Homologation

Le Tournoi, organisé par le Mougins Badminton Club les samedi 20 avril 2024 et dimanche 21 avril 2024, est autorisé par la FFBAD sous le n° 2303092

Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions de la FFBAD. Le présent règlement complète ou précise les éléments de ce dernier.

La participation implique l'adoption du présent règlement, le juge arbitre sera garant de son application et pourra prendre les mesures nécessaires en cas de non-respect de celui-ci.

## Article 2: Juge Arbitre

Le juge arbitre du tournoi est M. Fabrice Mellano.

## Article 3: Localisation

La compétition se déroulera au Gymnase La Chênaie:  
245 Avenue de Cannes, 06370 Mouans-Sartoux

## Article 4: Echéances

Le CPPH pris en compte pour la confection des tableaux est celui du 04/04/2024.

La clôture des inscriptions a lieu le 07/04/2024 à 23h59.

Le tirage au sort a lieu le 11/04/2024.

## Article 5: Déroulement

La compétition aura lieu de la manière suivante :

- Double homme/dame : samedi 20 avril 2024
- Double mixte : dimanche 21 avril 2024

Les tableaux commencent le matin et se terminent le jour même.

## Article 6: Participants

Le tournoi est réservé aux joueurs licenciés FFBad à la date du tirage au sort.

Les tableaux sont ouverts aux vétérans, séniors, juniors et cadets pour les classements N1, N2, N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC.

La limite d'inscription est fixée aux :

- 64 premières paires inscrites en double (homme & dame) le samedi 20 avril 2024
- 56 premières paires inscrites en double mixte le dimanche 21 avril 2024

Au-delà, les joueurs pourront être placés sur liste d'attente (classés par ordre d'arrivée de l'inscription).

## Article 7: Frais d'inscription

Les frais d'inscription au tournoi sont fixés à 20€ pour un tableau, 22€ pour les deux tableaux.

## Article 8: Modalités d'inscription

Les inscriptions se font obligatoirement sur Badnet.

Aucune inscription ne sera prise en compte sur badiste, téléphone ou mail.

L'inscription d'un joueur dans un tableau n'est valide qu'à date de réception du paiement de son inscription et de celle de son partenaire.

### Article 9: Modalités de paiement

Les paiements se font préférentiellement sur Badnet (portefeuille Badnet ou CB).

Il est toléré que les joueurs et/ou clubs procèdent par virement, en respectant les consignes suivantes :

- Pour un joueur qui paye son inscription individuelle, merci d'indiquer dans le virement : « NOM PRENOM + CLUB » et d'envoyer un mail à [bam@mbc06.fr](mailto:bam@mbc06.fr) informant de l'envoi du paiement.

Pour un club, merci d'indiquer dans le virement « NOM DU CLUB » et d'envoyer un mail à [bam@mbc06.fr](mailto:bam@mbc06.fr) nommant les joueurs pour qui ce paiement a été émis.

### Article 10: Confection des tableaux

Après classements de l'ensemble des paires par côte, les tableaux seront construits en séries appelées TOP selon le CPPH. Les règles fédérales relatives aux limitations des écarts de CPPH au sein d'une paire ou d'une série seront appliquées strictement. Il convient aux joueurs de faire attention à ces points lors de l'inscription, à savoir :

*3.2.1.5. Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128.*

*Cas particuliers :*

- Un joueur NC ou P12 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D9 ou plus.
- Un joueur P11 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 ou plus.

Ces limitations peuvent conduire à rejeter les paires trop hétérogènes ou à refuser les joueurs/paires trop forts ou trop faibles par rapport à la majorité des participants d'un TOP.

Les séries seront confectionnées à la date du tirage au sort définie à l'article 4, sur la base de du CPPH en date définie à l'article 4.

Les tableaux sont constitués de façon à privilégier les poules de quatre avec deux sortants.

En fonction du nombre de paires inscrites et selon les côtes des joueurs, certains tableaux pourront présenter des poules de trois ou des poules uniques.

### Article 11: Volants

Les volants ne sont pas fournis par l'organisation. Chaque joueur doit venir avec ses volants et ils seront utilisés de façon équitable lors des matchs, à tour de rôle. Le volant officiel de la compétition est le RSL Tournery Grade 3. C'est ce volant qui sera utilisé en cas de désaccord. Il y aura possibilité de l'acheter auprès de la table de marque (au prix d'achat par l'organisation, à savoir 25€).

### Article 12: Joueurs mineurs

Les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'un adulte (majeur) qui doit être présent tout au long de la compétition. Le juge-arbitre pourra interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant.

### Article 13: Forfaits

En cas de forfait, le joueur s'engage à contacter l'organisation au plus vite. L'organisation fera tout son possible pour remplacer le joueur défaillant, prioritairement par un joueur inscrit à la compétition avec l'accord de l'autre joueur de la paire.

Le joueur devra envoyer son justificatif au Juge Arbitre et sous 5 jours à la CLOT PACA ([competition@liguepacabad.org](mailto:competition@liguepacabad.org)), sous peine de 2 mois de suspension sur le territoire français (tournois et interclubs).

#### Article 14: Remboursements

Après la date du tirage au sort, le remboursement des droits d'inscription ne sera accordé que pour un forfait justifié au plus tard la veille du tournoi.

#### Article 15: Responsabilité

Le comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols, pertes, accidents ou incidents durant la compétition.

#### Article 16: Réserve

Les organisateurs, en accord avec le Juge-Arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

